

opérations avec celles de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pour englober tous les lieux historiques de combats importants engagés au Canada, comme la guerre de 1812, la rébellion du Nord-Ouest et ainsi de suite. Si elles étaient réunies sous l'égide d'un seul service de l'État, nous pourrions ainsi que l'exige de plus en plus le public canadien, faire reconnaître l'importance de cet aspect particulier de notre histoire canadienne, comme le prouve la foule sans cesse accrue qui visite les monuments et les lieux historiques.

Cela dit, le bill ira j'imagine au comité où nous aurons peut-être l'occasion de nous enquerir de certains aspects plus vastes du problème. Toutefois, j'exhorte le ministre à outrepasser les limites de ce bill afin que, dans ces domaines, nous puissions prendre des initiatives qui soient dignes d'une nation noble et en voie d'expansion comme le Canada.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):

Monsieur l'Orateur, je voudrais discuter très brièvement du bill et soulever un problème relatif à la loi qui est particulière à notre région. Le bill modificateur dont nous sommes saisis se contente d'apporter un certain nombre de légers changements à la loi sur les lieux et monuments historiques; elle adjoint un fonctionnaire des Musées nationaux du Canada à la Commission des lieux et monuments historiques, ce qui porte le nombre total de ses membres à 15.

J'espère que l'adjonction d'un membre à cette commission aura pour résultat de renverser une décision prise, sauf erreur, par le ministère au sujet d'un projet dans ma circonscription de Kootenay-Ouest. Il est intéressant de noter que la Commission se composera désormais des membres suivants: l'archiviste fédéral, un fonctionnaire des Musées nationaux du Canada, un fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, deux représentants de chacune des provinces de l'Ontario et du Québec, et un représentant de chacune des 8 autres provinces qui seront nommés par le gouverneur en conseil. Le bill prévoit également une augmentation de la rémunération accordée aux membres de la Commission. Je crois que les modifications proposées par le ministre sont excellentes.

J'aimerais parler brièvement du rôle de cette loi approuvée en 1953. Depuis son adoption, il y a environ 15 ans, un travail remarquable, à mon avis, a été accompli par l'apposition dans tout le Canada de plaques et de monuments qui ont grandement contribué à sauvegarder l'histoire de la nation. Un des objectifs de la loi est, entre autres, de créer

[L'hon. M. Dinsdale.]

des musées historiques et de pourvoir à leur administration, à leur conservation, et à leur entretien. Tout récemment, la Rossland Historical Museum Association a présenté une requête...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député voudrait-il se rasseoir. Je dois lui faire les mêmes remontrances qu'au préopinant et lui rappeler que les seules questions à débattre en ce moment sont très simples; il s'agit, en l'espèce, du quorum de cette Commission et ensuite de la modification à l'article 4. Comme le député le sait, le fait de modifier une loi ne permet pas aux députés de prendre prétexte des amendements proposés pour examiner les détails de la loi elle-même.

Je conçois que le député veuille attirer l'attention de la Chambre sur une question intéressante, et il y sera certainement autorisé. Mais en même temps j'espère qu'il limitera autant que possible ses remarques aux points très précis dont la Chambre est maintenant saisie.

M. Harding: Merci, monsieur l'Orateur. J'ai l'intention d'être très bref. Je voudrais simplement soulever le point suivant: j'espère qu'avec l'accroissement de la Commission, on peut espérer obtenir une nouvelle audience qui se traduirait par un changement apporté à un verdict qui, je le crois, doit être changé.

Je parlais du musée historique de Rossland, qui s'était fortement intéressé à la création, à Rossland, d'un musée consacré au ski et dédié à Nancy Greene. On avait espéré y incorporer les bâtiments actuels du musée historique de Rossland. Cette requête fut présentée au ministre et transmise, je pense, au Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur, qui, à son tour, aurait dû la transmettre à la Commission. Je présume que le ministre a toute la correspondance sur la question.

J'aimerais signaler au ministre et au gouvernement—il ne me faudra pour cela que quelques minutes—que l'Historical Museum Association de Rossland, comme chacun le sait très bien, a accompli un travail remarquable en vue de faire revivre l'histoire de Rossland. Nancy Greene est devenue l'un des personnages sportifs les mieux connus au Canada. Grâce à elle, le nom de Rossland est devenu synonyme de ski. C'est là qu'elle apprit l'art qui lui a valu, ainsi qu'au Canada, une médaille d'or et le titre de championne mondiale du ski.

Il est indispensable que nous songions par tous les moyens à établir un musée Nancy Greene du ski à Rossland, sa ville natale. Un établissement de ce genre accroîtrait immensément le succès déjà acquis du musée histo-